

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2008

L'An deux mil huit, le 14 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son maire, Madame Geneviève GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/02/08.

PRESENTS : G.GIRARD, P.PASTORE, J.SAPET, PH.MILLOT, S.BROT, A.SARRION, L.CHAMBONNET, D.JUNIQUE, S.TAULEIGNE, J.L.SAINT-CLAIR, G.ARNAUD, M.BENARD, R.ASTIER, CH.GREVE, F.BACHY, C.PENEL, G.LAURENT-BOURGE, M.ASTIER, JP. MONTORO, R.RINALDI, B.CABROL.

POUVOIRS : D.AST à P.PASTORE, H.BRAHIMI à J.L.SAINT-CLAIR, P.TRAPIER à R.RINALDI.

EXCUSES : C.PEYRON, E.DERMENT, R.AOUSTET, Y.POMAREL, J.PLANTA.

En ouverture de séance, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli au cours du mandat.

Le compte-rendu du 28 janvier 2008 est approuvé sans observation.

1) BUDGETS ANNEXES (rapporteur : D. JUNIQUE).

Les budgets primitifs des budgets annexes sont approuvés par 18 pour et 6 abstentions (MM. RINALDI + pouvoir, CABROL, LAURENT-BOURGE, MONTORO, MME ASTIER).

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget Eau	811 798.50	800 000.00
Assainissement	831 913.44	237 220.21
Les Chênes	25 000.00	125 000.00
Opérations Economiques	271 422.50	790 432.86
Centre Ville	89 902.75	222 842.64

2) PRIX DE L'EAU (rapporteur : D.JUNIQUE).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 a instauré à compter du 1^{er} janvier 2008 deux redevances sur les usages domestiques et assimilés de l'eau : l'une au titre de la pollution intitulée "Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique" fixée à 0,19 €/m³, l'autre au titre de l'assainissement collectif intitulée "Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte" fixée à 0,13 €/m³.

Ces redevances se substituent à l'actuelle redevance de pollution domestique (0,25 €/m³) et s'appliquent à la date de facturation. Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix de l'eau (0.84 m³) et le montant de la redevance d'assainissement (0,65 €/m³).

Par 21 pour et 3 abstentions (MM. RINALDI + pouvoir, CABROL), le prix de l'eau pour l'exercice 2008 est adopté comme suit :

Eau	0.84
Redevance Pollution	0.19
Redevance Assainissement	0.65
Redevance Modernisation	<u>0.13</u>
	1.810
TVA (5,5 % sur l'eau)	<u>0.046</u>
	1.856

Sur la demande d'explication de son vote, Monsieur RINALDI répond que c'est un vote politique contre le Gouvernement, les nouvelles taxes augmentant le prix de l'eau pour l'utilisateur.

3) ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
(rapporteur : P.PASTORE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la subvention annuelle à l'Ecole de Musique Intercommunale pour un montant de 24 748 €. Ce montant comprend la participation de la commune au titre de sa politique tarifaire basée sur les quotients familiaux (13 205 €) et de la mise à disposition par la commune de 416 H d'intervention (valorisée à 9 984 €).

4) ASSOCIATION FEMMES SOLIDAIRES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
(rapporteur : L.CHAMBONNET).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association Femmes Solidaires pour les actions proposées du 7 au 14 mars 2008 pour célébrer la Journée de la Femme.

5) CENTRE DE GESTION – MEDECINE PREVENTIVE (rapporteur : J.SAPET).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion relative à la fréquence des visites médicales organisées par le Centre de Gestion.

6) MODIFICATIONS DU TABLEAU DU PERSONNEL (rapporteur : J.SAPET).

Vu l'avis favorable du CTP du 12 décembre 2007, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification du tableau du personnel relative à la création d'un poste de technicien à temps complet, la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^e classe à temps complet (et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial 2^e classe à temps non complet).

7) COLLEGE JEAN MACE – TRANSFERT DE PROPRIETE AU CONSEIL GENERAL
(rapporteur : J. SAPET).

Il s'agit d'achever le transfert de compétences des collèges aux départements initié par les lois de décentralisation de 1983, en transférant la propriété du collège (et du plateau sportif) au Conseil général en application de l'article L 213-3 du Code de l'Education.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces et actes se rapportant à ce transfert.

8) MODIFICATION DU P.O.S. – APPROBATION (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal, par 22 pour et 2 abstentions (M. RINALDI + pouvoir) approuve la modification du POS transformant le secteur délimité par l'Avenue du Général De Gaulle (à l'Est), la rue Descartes (à l'Ouest) et les anciens établissements Mercedes (au Nord) de la zone Ui en zone Uc. Monsieur RINALDI s'abstient car il estime que l'importance du sujet mériterait un examen en commission d'urbanisme.

9) AMENAGEMENT DES RESEAUX RUE DESCARTES – DEMANDE DE SUBVENTION AU SDED (rapporteur : G. GIRARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande de subvention au SDED pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Descartes (montant prévisionnel de travaux : 32 800 €).

10) CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT N° 6 : CARRELAGE, FAIENCE – ATTRIBUTION (rapporteur : A. SARRION).

Suite aux CAO des 29 janvier et 5 février, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du lot n° 6 à l'entreprise BERTIER pour un montant de 33 628,28 €/HT.

11) REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – DOTATION 2007 – AFFECTATION (rapporteur : G. GIRARD).

La dotation 2007 de 2 500 € est affectée à la mise en sécurité du carrefour à feux rues Jean Jaurès / Paul Langevin / Jules Ferry.

12) DECISIONS.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 08/08 : signature avec l'Entreprise SERENYS d'un contrat d'abonnement pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux, d'un montant annuel de 2 135,24 €/TTC.

N° 08/09 : signature avec la société Q PARK, d'un abonnement pour un véhicule au parking Chamfort de Valence, d'un montant trimestriel de 115,20 €.

N° 08/10 : signature d'un marché avec l'Entreprise Verts Paysages, pour la fourniture et la pose de jeu pour enfants au stade Léo Lagrange, d'un montant de 16 804 €/HT.

N° 08/11 : non préemption sur la propriété de la SCI IMMOBILIERE PIERI, cadastrée section B1166, avenue Pierre Brossolette, les Auréats.

N° 08/12 : non préemption sur la propriété de Madame GIRALDON, cadastrée section C1799, 32 rue Jean-Jacques Rousseau.

N° 08/13 : non préemption sur la propriété de Madame VINCENT Sandrine, cadastrée sections D130, D131, D2439, quartier Tache.

N° 08/14 : non préemption sur la propriété de Madame ADAMS-BUISSONNAIS Christiane, cadastrée sections B1652, B1678, B2104, B2105, B2521, B2523, 5 rue Marcel Paul.